

*Les subsides*

Je le répète, je ne veux pas parler des relations familiales. Je n'entends pas m'arrêter sur le fait que le contrat dont on parle tant et dont il est question dans la motion n'a pas fait l'objet d'un appel d'offres. Selon moi, les faits—la relation familiale en l'occurrence, l'absence d'appel d'offres et le reste—sont éloquentes.

En fait, ils en disent long sur la position du gouvernement que les Canadiens ont élu le 4 septembre, au sujet du népotisme et des récompenses à accorder aux loyaux partisans. Si je ne m'abuse, aux dernières nouvelles, ils sont plus de 1200 à se partager l'assiette au beurre. Ce n'est également pas là la question que je veux aborder cet après-midi.

[Français]

Moi, j'aimerais citer quelques faits saillants, des faits importants dans ce dossier, afin d'évaluer un peu le manque d'efficacité dans l'administration des ministères du gouvernement progressiste conservateur. D'abord, je vous rappelle, monsieur le Président, que, en septembre dernier, le ministre des Finances (M. Wilson) a retenu les services de M. Douglas Robson, vice-président de la société Lawson Murray Ltd., compagnie de publicité de Toronto. Monsieur Robson a été retenu, paraît-il, pour aider à mettre sur pied le bureau du ministre. Il est également à noter, en passant, que M. Robson est toujours le président de l'association conservatrice dans la circonscription du ministre des Finances.

Il est également à noter que le président de cette compagnie, M. Douglas Lawson, était bien le beau-frère du ministre des Finances (M. Wilson) et que sa femme, la sœur du ministre, figure parmi les administrateurs de ladite compagnie.

M. Robson se trouvait au bureau du ministre à partir à peu près... d'après ce que nous avons entendu ici à la Chambre, du 17 septembre jusqu'à au moins la fin du moins d'octobre... On a dit «approximativement» la fin du mois d'octobre. Cela veut dire peut-être au mois de novembre, peut-être à la fin du mois, peut-être une semaine avant ou une semaine après, on ne le sait pas. J'aimerais bien voir cette question clarifiée. Et pendant cette période, monsieur le Président, il, M. Robson, n'était pas payé par le gouvernement canadien, malgré l'existence, paraît-il, d'une entente verbale. En effet, le ministre a répondu ceci à une question posée en cette Chambre, et je cite ses paroles en français:

Nous avons conclu un accord verbal selon lequel il serait payé mais, en fait, il ne l'a pas été.

Donc, il n'était pas payé par le gouvernement pendant cette période.

Autre fait important, monsieur le Président, M. Robson a été assermenté, c'est-à-dire lié par ce qu'on appelle l'obligation de réserve, mais il n'a jamais signé la déclaration sur les conflits d'intérêts, exigence, devrais-je dire, fondamentale du personnel titulaire de postes d'exception. Ensuite, en effet quelques jours même plus tard, la compagnie de publicité de Toronto, la compagnie Lawson Murray Inc. que j'ai citée au début de mes commentaires, à laquelle appartenait M. Robson, a reçu un contrat au montant de \$234,000, mais je vous rappelle encore, monsieur le Président, que M. Robson, est toujours resté pendant cette période employé de cette compagnie de publicité dans le secteur privé. En effet, le contrat de publicité était pour le compte de la Banque du Canada, agence ou organisme qui relève de la compétence du ministre en question, c'est-à-dire le ministre des Finances.

• (1420)

[Traduction]

Je comprends que les porte-parole gouvernementaux aient cherché toute cette semaine pendant la période des questions, à justifier les faits sur le parquet de la Chambre des communes. Mais toute personne consciencieuse ayant la moindre parcelle de bons sens et de jugement reconnaîtrait que ces faits sont inexcusables. Et ce dont il faut s'occuper ici, c'est que la chose ne se répète pas.

Le ministère des Finances, comme tous les députés le savent, est le ministère le plus «sensible» du gouvernement, après la présidence du Conseil des ministres. Sans vouloir déprécier en rien le vice-premier ministre, qui est ministre de la Défense nationale, son important ministère ne présente quand même pas la même sensibilité.

Je dirai, monsieur le Président, qu'il n'est pas possible d'avoir dans les cabinets des ministres des gens du secteur privé y travaillant comme bénévoles, qui ne figurent pas sur les listes de paye de l'État et qui n'ont pas signé d'engagement en conformité des directives concernant les conflits d'intérêts. On nous a dit que M. Robson n'avait pas accès à des documents secrets. Ayant déjà été ministre moi-même, je trouve cela un peu étonnant, puisque c'est pour cette raison justement que tous les membres du personnel, exempts et autres, doivent non seulement prêter le serment d'office, mais encore signer un engagement prévu aux directives sur les conflits d'intérêts. Nous ne pouvons pas laisser perpétuer dans l'opinion l'idée qu'un ministère et il s'agit en l'espèce du ministère des Finances, recourt de cette façon à des particuliers, placés à des postes donnant accès à des renseignements secrets et confidentiels qu'ils ne se sont pas engagés à respecter en conformité des directives concernant les conflits d'intérêts.

**M. Lewis:** Naturellement, vous leur avez balancé de l'argent.

**M. Johnston:** Je ne sais pas au juste qui a dit cela, mais je le saurai. Je répondrai en temps voulu.

**M. Lewis:** C'est moi.

**M. Johnston:** Ah! c'est lui le coupable! Il y aura une période de questions après coup, monsieur le Président. Je sais que les députés apprécieront ces faits en toute équité. Je sais que personnellement et collectivement ils vont applaudir aux réponses que leurs ministres vont donner des banquettes ministérielles aux questions qui leur seront posées sur cette très délicate et difficile affaire. Je m'en rends compte. Je sais que cela tient de l'association et de la solidarité politiques des députés d'en face, mais je leur demande à chacun de bien examiner leur conscience et de se demander si c'est vraiment de cette façon qu'ils s'attendent à ce que le gouvernement de notre pays soit mené. Je ne crois pas qu'ils approuvent ce comportement plus que nous, des banquettes de l'opposition, ni plus que les Canadiens à qui les faits ont été signalés.

N'oubliez pas, monsieur le Président, que M. Robson a non seulement bénéficié de ce privilège plutôt unique et occupé un poste probablement sans précédent dans un ministère, à savoir le ministère des Finances, mais qu'il l'a fait au cours d'une période très particulière, soit lorsque le ministère en question était à préparer l'exposé économique, le mini-budget que le ministre des Finances allait présenter en novembre. Ce mini-